

MAIRIE DE CLAVIERS
83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté temporaire de dérogation de tonnage

N° 161/2022

Le Maire de Claviers,
Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande du 15/11/2022 de GIANNOTTA Jean-Claude
Considérant la nécessité d'approvisionner son chantier – chemin St Anne – 83830 CLAVIERS

ARRETE :

Article 1 : par dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 26 juin 2007 - N°46/2007 - réglementant la circulation des poids lourds, est autorisé à approvisionner le chantier de GIANNOTTA Jean-Claude - chemin St Anne - du 15/11/2022 au 15/02/2023.

Article 2 : Les camions des entreprises Point P, 501 location, Lafarge, Draguibéton et Mat'loc 19 T susceptibles d'être utilisés sont :

501 location : engin type Bobcat

Immatriculations des camions : **157 BMF 06 ; DT 721 W**
AW 8855 JR ; CN 517 FS;

Draguibéton :

Toupiés (19T) immatriculées : **V 847 ; V 644 ; V 981 ; 651 H ; 022 V ; 534 V ; V 044 ;**
EG 935 BK

Pompes (19T) **J 898 ; 659 VF 73 ; DG 808 HH**

Lafarge : pour le béton transporté par toupie (19 T)

AW 280 WZ ; AW 206 WZ ; EH 338 TP ; EL 971 RE ; 816 V
(Monaco) ; EH 338 TP ; EL 971 RE (POMPES)

Point P : camions (19T) immatriculés : **157 BMF 06 ; 1AW 8855 JR ; EH 338 TP**

Mat'Loc : camion (19T) immatriculé **DT 533 ZH**

Article 3 : Un constat d'état des lieux doit être effectué avec le Garde Champêtre avant la première livraison et en fin des livraisons.

Article 4 : Le Maire et le Garde Champêtre, chacun en ce qui le concerne, est chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 15/11/2022

Affiché en Mairie le 17/11/2022

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 17/11/2022